



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement P04047-235 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Secteur du Quartier chinois

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 24 janvier 2022, le projet de règlement P04047-235 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P04047-235 prévoit, à l'égard d'une partie du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et du Centre des affaires, des modifications notamment des cartes de la densité de construction et du patrimoine bâti de la partie I du Plan d'urbanisme ainsi que modifications de la carte des limites de hauteur et de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II de ce plan.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à deux séances d'information qui se tiendront à l'hôtel Holiday Inn Centreville, situé au 999 rue Saint-Urbain. Ces séances seront diffusées en direct sur ocpm.qc.ca/quartierchinois, sur Facebook et sur YouTube (@OCPMONTREAL). Ces séances demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance se tiendra le mercredi 4 mai à 19 h et servira à présenter le projet de règlement.

La deuxième séance d'information se tiendra le mercredi 18 mai à 19 h. À cette occasion, des questions pourront être posées sur le projet. Il sera aussi possible de poser des questions en direct par téléphone.

À compter du jeudi 19 mai, les citoyens et les groupes pourront donner leur opinion en ligne ou par téléphone. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le jeudi 2 juin.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui le désirent, débutera le 8 juin à 19 h, toujours à l'hôtel Holiday Inn Centreville.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

Ces rencontres se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514 872-8510

Fait à Montréal, le 14 avril 2022

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat